



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 15/03/2022

LE MÉDIATEUR DES ENTREPRISES PUBLIE LE BILAN D'ACTIVITÉ 2021 ET REVIENT SUR LES 12 ANS D'ACTION AU SERVICE DES ACTEURS ÉCONOMIQUES

Lors d'un point presse organisé au ministère de l'Economie, des Finances et de la Relance, le Médiateur des entreprises a présenté son bilan annuel. Avec plus de 5 200 sollicitations et demandes de médiations, l'activité de la structure est restée soutenue en 2021, une année charnière entre la sortie de crise et la relance de l'économie. A l'occasion de cette présentation, Pierre Pelouzet, médiateur des entreprises, Nicolas Mohr, directeur général, François Asselin, président de la CPME et Olivier Salleron, président de la FFB, sont également revenus sur les 12 ans d'action de la Médiation des entreprises au service des acteurs économiques.

Créé en 2010, le Médiateur des entreprises a su développer au fil des ans un véritable savoir-faire d'une part, en contribuant à renouer le dialogue entre les acteurs économiques et d'autre part, en développant des outils au service d'une économie toujours plus compétitive et responsable. La montée en puissance de ce dispositif a permis notamment de répondre de manière très rapide et opérationnelle aux problématiques émergées durant la crise de la Covid-19. En prônant la solidarité économique, le Médiateur joue également depuis des années, un rôle d'influenceur de comportements solidaires, particulièrement important en temps de crise.

En 2021, plus de 5 200 sollicitations et demandes de médiations ont été reçues et gérées par les équipes, contre 9 600 en 2020 et 2342 en 2019. Dans sept médiations sur dix un accord a pu être trouvé, démontrant ainsi le maintien de l'efficacité de cette approche dans un contexte économique alors marqué par la crise sanitaire. L'an dernier, le Médiateur des entreprises a fortement amplifié ses actions de soutien auprès de plusieurs filières. En plus de l'automobile et de l'aéronautique, il a ainsi accompagné d'autres filières telles que la cosmétique, le nucléaire ou encore l'électronique. En mars 2022, le Médiateur a été missionné pour fluidifier les relations entre distributeurs et industriels hors secteur alimentaire.

Face à l'apparition de tensions sur les approvisionnements liées à une forte reprise, le Médiateur des entreprises a été missionné en 2021 pour mettre en place un comité de crise pour le secteur du BTP, particulièrement touché. En parallèle, une médiation de filière a été amorcée afin d'identifier les pratiques permettant d'améliorer à moyen et long terme les relations entre acteurs de cette filière. Par ailleurs, début 2022 le comité de crise sur les délais de paiement a vu son champ d'action s'élargir aux tensions sur les approvisionnements qui impactent actuellement de nombreux secteurs.

Enfin, à la suite du rapport sur le développement du label *Relations fournisseurs* et achats responsables, remis en 2021, à Olivia Grégoire, secrétaire d'État auprès du ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance, chargée de l'Économie sociale, solidaire et responsable, le Médiateur des entreprises et le Conseil National des Achats ont mis en place le « Parcours national des achats responsables ». Ce parcours inclut la nouvelle charte « Relations fournisseurs et achats responsables », un outil d'autodiagnostic ainsi que le label Achats responsables.

Contacts presse:

Steve Le Mentec 01 53 17 87 83 – 06 08 49 79 32 steve.le-mentec@finances.gouv.fr Paulina Ciucka-Laurent 01 53 17 87 97 – 06 11 14 58 46 paulina.ciucka-laurent@finances.gouv.fr